

**Compte rendu****Conseil scientifique - Formation restreinte****Mardi 18 octobre 2022, 15h - 17h**

**Présents** : Alain Dieckhoff, Angela Greulich (en visioconférence), Didier Demazière, Dominique Cardon, Eberhard Kienle, Emilien Ruiz, Florence Faucher, Janie Pélabay (en visioconférence), Laura Morales, Mathias Vicherat, Myriam Dubois-Monkachi, Nicolas Delalande, Olivier Borraz, Olivier Godechot, Sabine Dullin, Florence Bernault, Francesco Saraceno, Mirna Safi, Frédéric Ramel, Pierre François, Martial Foucault, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Nicolas Sauger.

**Absents ou excusés** : Séverine, Dusollier, Jeanne Lazarus, Guillaume Tusseau, Fabrice Melleray, Sergei Guriev

**Assistent à la réunion :**

Stéphanie Balme, doyenne du collège universitaire

Bénédicte Barbé, chargée de mission, direction scientifique

Pierre Charbonnier, chargé de recherche CNRS, CEE

Charlotte Halpern, chargée de recherche FNSP, CEE

Aline Pascarel, directrice adjointe du pôle académique, direction des ressources humaines

Sébastien Pimont, doyen de l'Ecole de droit

---

Nicolas Delalande propose de prononcer quelques mots d'introduction pour remercier les membres sortants du Conseil scientifique : Ghazala Azmat, Dina Waked et Jean d'Aspremont, Benjamin Marx et Kerstin Holzheu, Martin Giraudeau et Sukriti Issar. Ils seront remplacés dans le cadre d'élections qui auront lieu du 25 au 27 octobre.

Nicolas Delalande souhaite rendre hommage à Bruno Latour, disparu le 9 octobre 2022. Bruno Latour a énormément compté pour Sciences Po et pour la vie intellectuelle et scientifique de manière plus large, en France et dans le monde. Bruno Latour était une figure intellectuelle exceptionnelle, par sa largeur de vue, par l'ampleur des champs et disciplines qu'il a brassés, des sujets qu'il a ouverts, par sa liberté de pensée marquée par une audace, traversant les domaines de recherche et traduisant cette volonté de ne pas rester enfermé dans des carcans, par sa générosité et son sens du travail collectif. Bruno Latour était un penseur engagé, au sens plein et

bon du terme, ce qui a compté pour lui, pour les gens qui ont travaillé avec lui, ainsi que pour Sciences Po. Nicolas Delalande explique que Sciences Po est une institution que Bruno Latour a fortement transformée à partir de 2006-2007, créant par exemple le médialab, le programme Forccast, entre autres. Bruno Latour a surtout inauguré une politique de recherche ambitieuse, dont les membres de ce CS sont les héritiers, fondée sur de nouveaux recrutements dans un mouvement d'amplification de la faculté permanente très fortement lancé à la fin des années 2000 par Bruno Latour et Richard Descoings. Nicolas Delalande souligne que Bruno Latour avait en outre doté la faculté permanente de nouvelles institutions et instances pour la faire vivre et la représenter. Le Conseil scientifique est lui-même un lointain héritier du BSP — le Bureau Scientifique Permanent, créé de manière informelle à cette époque-là. Nicolas Delalande cite aussi la création du SAB, un dispositif essentiel de financement des projets de recherche de Sciences Po. Bruno Latour a aussi promu les humanités : scientifiques, environnementales et digitales. Nicolas Delalande estime que de ce point de vue-là, chacun des membres est très attaché à faire vivre cet héritage. Bruno Latour n'est plus là, mais son legs est immense, et Nicolas Delalande estime que tout le monde se doit collectivement d'être à sa hauteur pour continuer les multiples réflexions collectives dont il a tracé le sillon. Nicolas Delalande estime que l'ensemble des membres de la faculté permanente sont très attachés à s'associer aux différents hommages qui ont déjà commencé et qui auront lieu. Il signale que le jeudi 20 octobre à 19 h 15 dans l'amphithéâtre Boutmy se tiendra une soirée d'hommage organisée par Sciences Po. Il indique aussi qu'à moyen terme sera lancé le projet d'un grand colloque intellectuel, académique et artistique pour rendre hommage à l'ensemble des facettes développées par Bruno Latour au cours de sa carrière. Nicolas Delalande ajoute que ce sera aussi un moment très important pour l'institution, mais aussi un moment intellectuel crucial, auquel toutes et tous pourront s'associer sous une forme ou un autre.

Mathias Vicherat rappelle que le cours de 24 heures pour les premières années est issu directement des travaux de Bruno Latour et de son rapport de 2019 sur les transitions environnementales et les limites planétaires. Mathias Vicherat souligne aussi que la transformation en cours des masters est aussi un des legs de Bruno Latour. Il ajoute que le plan de recrutement s'inscrit par ailleurs dans les préconisations directes que Bruno Latour a pu faire sur le besoin au sein de la faculté permanente d'enseignants-chercheurs sur ce sujet. Mathias Vicherat indique en outre qu'un projet va être lancé afin d'avoir une dénomination d'un lieu au sein de Saint-Thomas ou du 27.

Dominique Cardon indique tout d'abord que la disparition de Bruno Latour a évidemment été un choc pour tout le monde. Dominique Cardon explique qu'il a passé sa semaine d'enseignements à parler de Bruno Latour aux étudiants, avec une demande très forte de la part de ces derniers. Dominique Cardon souligne que beaucoup d'étudiants qui n'ont pas eu Bruno Latour comme enseignant sont venus poser des questions. Les étudiants savent qu'il s'agit d'une figure importante, mais indiquent qu'il n'est pas enseigné à Sciences Po, et lorsqu'ils partent à l'étranger en troisième année, ils ont alors des cours sur Bruno Latour. Dominique Cardon estime qu'une partie du legs de Bruno Latour est d'être attentif au fait que dans certains des

enseignements de Sciences Po, la pensée de Bruno Latour devrait être davantage intégrée.

## **1 / Validation du compte-rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 13 septembre 2022**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 13 septembre 2022.

## **2 / Bilan et Perspectives du programme SIR (Stages d'Initiation à la Recherche)**

Stéphanie Balme précise que dans les commémorations de ce soir, les étudiants du Bachelor of Arts and Sciences ont décidé eux-mêmes d'organiser une commémoration pour celui qu'ils appellent le « grand-père » de leur diplôme. Stéphanie Balme ajoute que les stages d'initiation à la recherche sont également inspirés par Bruno Latour. Stéphanie Balme remercie en outre chacun des membres du CS ayant participé aux stages d'initiation à la recherche.

Stéphanie Balme indique que la réflexion autour du renforcement du lien entre l'enseignement et la recherche avait débuté avant le COVID, la pandémie a conduit à trouver des alternatives pour assurer la continuité pédagogique du Bachelor des étudiants de troisième année pendant les 5 semestres impactés par la pandémie (les semestres de printemps et automne 2020, printemps et automne 2021, et printemps 2022). En réfléchissant aux différentes continuités pédagogiques, ont été inventés des stages d'initiation à la recherche. Stéphanie Balme indique que c'était aussi une excellente opportunité d'expérimenter ce qu'une expérience d'initiation à la recherche en sciences sociales pouvait apporter pour des étudiants de troisième année.

Stéphanie Balme explique que le premier point essentiel est qu'à la fois pour les professeurs encadrants, chercheurs encadrants et les étudiants, cette expérience était basée sur le volontariat. Stéphanie Balme indique ensuite que l'évaluation de ce stage était bilatérale : elle se faisait entre le professeur-encadrant et l'étudiant, sans intervention du Collège universitaire, sur la base d'une grille d'évaluation conçue collectivement. Stéphanie Balme indique qu'au total, 204 étudiants du Collège universitaire, répartis dans 19 centres de recherches, ont pu valider cette expérience. L'immense majorité d'entre eux ont effectué leur stage d'initiation à la recherche dans les laboratoires de Sciences Po, quelques-uns dans les laboratoires de politiques de sites des campus en région, et quelques-uns encore à l'international dans les centres de recherches des universités partenaires. Stéphanie Balme indique que les missions choisies par les étudiants sont listées dans la note, et sont extrêmement diverses. Stéphanie Balme précise en outre que le CERI est le laboratoire qui a accueilli le plus grand nombre de stagiaires dans ce dispositif.

Stéphanie Balme indique que les retours des étudiants sur le plan qualitatif sont très positifs. Stéphanie Balme indique que ceci conduit donc à envisager la suite. Pour ce faire, plusieurs possibilités. La première est d'institutionnaliser les SIR en troisième année, dans le cadre des années hybrides. Stéphanie Balme rappelle qu'à ce jour, 80 % des étudiants en troisième année partent une année à l'international suivre deux semestres d'études. Un petit nombre d'entre eux choisissent une année hybride : un semestre d'études, puis un semestre de stage. Stéphanie Balme explique qu'il s'agirait d'inventer un research track pour les 3 A. Stéphanie Balme souligne qu'une réflexion a commencé avec un certain nombre d'UMIFRE à l'international pour voir s'ils seraient désireux d'accueillir des étudiants de troisième année.

Stéphanie Balme indique en outre que cette proposition qui pourrait être formée en direction des étudiants pourrait être destinée aux élèves les plus performants intéressés par la recherche, mais aussi pour les élèves en défaillance, c'est-à-dire les élèves qui ont besoin d'un soutien pédagogique particulier. Stéphanie Balme explique qu'à Sciences Po, la troisième année est à l'international, et les étudiants ne sont donc pas revus avant l'entrée en master. Stéphanie Balme précise que la différence par rapport à la période COVID sera probablement de proposer à certains étudiants la perspective de faire un stage de recherche dans un laboratoire, tout en bénéficiant d'un suivi pédagogique pour poursuivre leur projet de bachelor. Cela supposerait que l'encadrant, c'est-à-dire un chercheur de Sciences Po, accepte cette relation pédagogique avec l'étudiant.

Par ailleurs, Stéphanie Balme indique que se pose la question d'inventer une thèse de Bachelor, qui n'existe pas aujourd'hui au Collège universitaire. Se poserait donc la question de la possibilité pour un certain nombre d'étudiants d'effectuer leur S6 non pas à l'international, mais dans un des laboratoires de Sciences Po. Stéphanie Balme indique en outre qu'est aussi envisagée de proposer des stages d'initiation à la recherche dans les laboratoires de Sciences Po pour certains étudiants qui sont issus du programme d'échange et qui sont particulièrement excellents. Stéphanie Balme souhaiterait constituer un groupe de réflexion autour de cette question de l'enseignement et de la recherche au Bachelor, en partant du projet pilote qu'a été le projet SIR.

Frédéric Ramel se demande s'il n'y a pas un point aveugle dans les SIR : les think-tanks. Frédéric Ramel précise qu'il sait que son propos est iconoclaste, car ce sont des lieux à la charnière de la pratique, qui produisent aussi un autre type de recherche, qualifiée de *policy-oriented*, qui pour un certain nombre des membres du CS sont considérés comme n'étant pas à la hauteur ou ne répondant pas aux critères des sciences humaines et sociales. Il indique qu'en effet, Sciences Po, université de recherche, travaille surtout à former les dirigeants de demain dans une articulation étroite avec les prises de décision et l'action. Or, Frédéric Ramel souligne que les think-tanks sont de ce point de vue tout à fait appropriés.

Emilien Ruiz revient sur l'idée de l'institutionnalisation d'une thèse de Bachelor. Il estime que sur le principe, l'idée est très bonne. Emilien Ruiz souligne cependant que sur la réalisation pratique, il faut prendre un enjeu important en considération : l'articulation avec le parcours civique. Il explique qu'aujourd'hui en effet, dans le cadre

du parcours civique, il y a une vraie confusion ou une interrogation des étudiants sur ce qu'est la note orientée recherche. Emilien Ruiz estime qu'entre la note orientée recherche et la thèse de Bachelor, il faudra clarifier les choses. Emilien Ruiz précise que plusieurs étudiants pensaient que s'ils ne faisaient pas un parcours civique orienté recherche, ils ne pourraient pas faire un master orienté recherche, voire, pire pour certains d'entre eux, qu'ils seraient obligés d'aller vers un master de recherche s'ils faisaient une note orientée recherche. Emilien Ruiz indique qu'il faudrait déjà leur expliquer que ce n'est pas le cas, mais souligne que si la thèse de Bachelor est ajoutée, il faudra penser à cette articulation, ainsi qu'à la charge de travail que cela représenterait pour les étudiants concernés.

Florence Bernault indique trouver très intéressante l'idée d'institutionnaliser cette expérience, qui avait été faite finalement un peu ad hoc pour le COVID. Florence Bernault précise avoir elle-même dirigé une étudiante. Elle souhaiterait que soit clarifiée la procédure pour que les étudiants sachent comment faire une 3ème année hybride, à savoir un semestre à l'international et un semestre en stage.

Stéphanie Balme précise que le stage aujourd'hui dans le cadre d'une année hybride dans un laboratoire de Sciences Po n'est pas possible. Les étudiants peuvent le faire tout seuls, avec les équipes de chercheurs qui le souhaitent, en plus de leur année, mais ils ne valideront pas de stage dans un laboratoire de Sciences Po pour valider leur troisième année. Ils sont en effet supposés faire l'année hybride à l'international. Stéphanie Balme prend l'exemple d'un chercheur ayant indiqué être en contact avec une étudiante de 3A faisant toute son année en Afrique du Sud, et un stage avec ce chercheur, la question étant de savoir si elle pouvait valider des ECTS. La réponse est que cela n'a pas été validé par la scolarité de Sciences Po parce que ce n'est pas dans le cadre de la troisième année. Stéphanie Balme revient ensuite sur la question évoquée par Émilien Ruiz, et indique que la question de la Bachelor thesis est en effet une réelle question, très ouverte, dont il faut débattre collectivement. Stéphanie Balme évoque ensuite le sujet des think-tanks, expliquant ne pas estimer qu'il y ait d'opposition de principe. Elle souligne notamment que dans la liste des SIR existants en 2020, on retrouve souvent la Fondation pour la Recherche Stratégique par exemple.

### **3 / Questions diverses : Information sur l'appel postdoctoral du fonds Latour**

Pierre Charbonnier rappelle que l'une des dernières initiatives de Bruno Latour était de financer à Sciences Po un programme de recherche postdoctoral, en partie sur ses deniers personnels et en partie sur des sommes réunies auprès de mécènes.

Pierre Charbonnier explique que l'idée qui a motivé Bruno Latour était de prendre acte d'une climatisation générale des structures politiques et économiques, autrement dit que les questions politiques, économiques, de gestion du *welfare*, de gestion de la sécurité internationale sont complètement pénétrées par la question de l'impératif climatique. L'objet de cet appel est de recruter de jeunes chercheurs et chercheuses pour travailler à Sciences Po sur ces sujets. Pierre Charbonnier indique que l'appel s'inscrit dans les cinq disciplines de l'établissement, mais aussi au-delà : il n'est pas exclu de recruter des géographes, des anthropologues, des philosophes, dans la

mesure où cela suscite des dialogues avec les disciplines de Sciences Po. Pierre Charbonnier ajoute que l'idée est aussi de conforter la place de Sciences Po sur la carte des activités scientifiques ayant trait à ces transformations planétaires. Pierre Charbonnier indique que c'est aussi l'occasion de nouer des partenariats avec des financeurs privés ou avec des mécènes. Il souligne que parmi ces financeurs qui sont intervenus dans le processus figurait l'ADEME, institution publique qui accueille déjà beaucoup de chercheurs. Il ajoute que l'économie politique de la transition est aujourd'hui promue par des agences publiques telles que l'ADEME, et donc nouer un dialogue structurel avec de tels interlocuteurs représenterait une bonne manière de prolonger cet effort de financement.

Pierre Charbonnier explique en outre que les dix post-doctorants qui rejoindront Sciences Po — une première vague qui sera recrutée cet hiver pour arriver au début du printemps, et une seconde vague recrutée au printemps pour arriver à l'automne — vont venir redynamiser les groupes de réflexion, le séminaire AIRE en particulier. Par ailleurs, ces personnes représenteront de nouvelles ressources scientifiques aux centres dans lesquels elles seront affectées. Concrètement, lorsque la shortlist sera établie, un dialogue s'engagera entre le comité de sélection et les centres pour savoir laquelle de ces personnes pourrait être accueillie dans tel ou tel centre. Pierre Charbonnier précise que les auditions des personnes shortlistées seront publiques, chacun y sera donc invité pour pouvoir donner des indications sur les profils les plus intéressants.

Pierre Charbonnier explique ensuite que Bruno Latour avait préparé une liste de thématiques assez détaillée, qui s'inscrit dans la ligne des enjeux contemporains : environnement et inégalités, environnement et transformation de l'économie politique, environnement et transformation de l'ordre international, et des sujets transversaux ayant trait à la redéfinition de l'outillage épistémologique dont les sciences sociales sont dotées dans le contexte contemporain. L'équipe s'en est toutefois quelque peu émancipé pour la rédaction de l'appel pour éviter de décourager des candidatures qui pourraient être un peu plus surprenantes. Pierre Charbonnier indique que l'appel sera publié rapidement après ce Conseil. L'appel peut être relayé, et des candidatures peuvent également être suggérées.

Charlotte Halpern précise que le calendrier prévoit de recevoir les candidatures pour le 1<sup>er</sup> décembre, ce qui permet d'avoir un temps suffisamment long pour circuler l'appel de façon très large dans les réseaux en France et à l'international. Il est ensuite prévu d'avoir un comité de sélection juste avant les vacances de Noël, entre le 16 et le 20 décembre, pour pouvoir établir une shortlist. Charlotte Halpern indique que les auditions auront lieu fin janvier 2023, ce qui permet à la fois de répondre aux spécificités des marchés de l'emploi dans les différentes disciplines, mais aussi de laisser du temps pour que chacune et chacun, notamment dans les centres de recherche, puisse s'emparer là aussi des dossiers shortlistés. Charlotte Halpern indique que l'idée était que cela permettait d'avoir un calendrier suffisamment allongé dans le temps, tout en permettant aussi de remplir les obligations vis-à-vis des mécènes, pour un démarrage à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Charlotte Halpern ajoute que l'arrivée de 10 post-doctorants aidera à structurer l'initiative institutionnelle sur les transformations environnementales qui va se mettre en place dans le cadre du PIA4. Charlotte Halpern souligne que ce groupe de postdocs sur l'environnement sera pleinement associé aux travaux menés dans le cadre de cette initiative. Elle ajoute qu'une réunion a d'ailleurs eu lieu ce matin avec les collègues de AIRE pour commencer à échanger sur la façon d'impulser une dynamique scientifique sur ces sujets dans le cadre du PIA4. L'insertion de chacun de ces postdocs dans les labos et leurs équipes sera complémentaire au soutien et aux échanges dans le cadre de AIRE, réaménagé au sein de l'initiative. Charlotte Halpern précise qu'il ne s'agit pas d'une substitution aux centres, mais bien d'un complément dans le cadre de cette initiative institutionnelle.

Mathias Vicherat indique qu'il félicite Charlotte Halpern et Pierre Charbonnier pour le travail accompli. Il rappelle qu'il a été possible de lever près de 2,5 millions d'euros de mécénat public et privé, tout en prenant toutes les garanties nécessaires pour préserver la liberté académique et la non-ingérence des partenaires dans les sujets de choix des postdocs et le choix des thèmes. Mathias Vicherat indique en outre qu'un poste a été réservé pour une mission de de coordination scientifique. Mathias Vicherat explique par ailleurs qu'il a souhaité que ces post-doctorants aient une charge d'enseignement à hauteur d'un cours par an. Mathias Vicherat indique enfin qu'il aimerait qu'un cadre puisse être appliqué, à savoir un cadre paritaire sur le plan de l'égalité femmes-hommes, qu'il y ait des internationaux, et que la logique paritaire soit également visible en termes de départements, tout en tenant compte bien entendu des profils qui se présenteront.

Nicolas Delalande signale que dans la liste des centres figurant dans le document, le centre d'Histoire n'était pas mentionné, une erreur à corriger

Olivier Godechot demande pourquoi recruter tous les postdocs la même année, plutôt que d'étaler sur deux ou trois ans.

Pierre Charbonnier et Charlotte Halpern indiquent qu'il s'agit d'une part que les postdocs fassent équipe, et qu'il s'agit là de répondre à une attente de plusieurs mécènes.

Laura Morales remarque qu'il n'y a que trois femmes sur huit personnes dans le comité de sélection. Par ailleurs, Laura Morales indique, s'agissant des enseignements, que 24 heures par an lui semblent une charge trop légère, et qu'il faudrait en outre préciser que les enseignements pourront avoir lieu en français ou en anglais. Laura Morales signale en outre ne pas avoir vu d'attentes considérables par rapport aux exigences de publication.

Charlotte Halpern partage parfaitement l'avis de Laura Morales quant à la parité. La personne qui doit compléter le comité (membre extérieur) sera vraisemblablement une femme. S'agissant des cours, Charlotte Halpern explique qu'il s'agit clairement d'un programme de postdoc recherche. Charlotte Halpern entend bien les besoins importants qu'il y a à Sciences Po en termes d'enseignements, mais elle rappelle que la façon dont le fonds a été pensé était au départ pour soutenir une recherche fondamentale et d'excellence sur des sujets qui touchent à l'environnement. Charlotte Halpern revient ensuite sur la question de la qualité et de l'excellence, notamment en

termes de publications, et explique que la dernière version de l'appel prend en compte cet élément au niveau du projet de recherche. Les postdocs devront proposer un programme de recherche, dans lequel il est demandé d'expliquer leurs objets, leurs terrains, mais aussi ce qu'ils comptent faire en termes de calendrier de travail, et de calendrier de publication. Charlotte Halpern estime que cela va de soi que cet élément figure clairement dans le projet de recherche, et souligne que cela fera partie d'un critère de sélection. Charlotte Halpern indique que ce sera pour le comité de sélection une manière de différencier les candidatures.

Emilien Ruiz indique que la comparaison entre les *Assistant Professors* et les post-docs ne lui semble pas pertinente. Les *Assistant Professors* ont la perspective d'un emploi pérenne après la période de tenure track, alors qu'il s'agit ici d'embaucher des personnes pour trois ans pour faire de la recherche ; il indique que le postdoc est un des rares temps après la thèse où il y a une liberté de recherche qui n'est pas du tout liée à des impératifs professionnels autres que publier dans son domaine pour être recruter ensuite. Emilien Ruiz souligne que la façon dont le sujet est formulé est un appel à celles et ceux qui souhaitent se consacrer à la recherche pendant trois ans, et il estime qu'il vaut mieux que cela reste large. S'agissant des enseignements, et en tant que référent du département Histoire, Émilien Ruiz indique qu'il est vrai qu'il est difficile de trouver notamment des doctorants qui enseignent en anglais, mais il ajoute qu'il ne semble pas souhaitable de considérer ces postdocs comme des palliatifs au manque d'enseignants à Sciences Po. Il explique que ces postdocs apporteront du sang frais sur les thématiques sur lesquelles Sciences Po souhaite faire des cours, mais pas des gens pour prendre en charge des conférences de méthode ou des cours qui existent d'ores et déjà dans les maquettes. Emilien Ruiz estime que tout l'apport de ce programme est justement de pouvoir permettre à Sciences Po d'enseigner d'autres choses.

Dominique Cardon évoque le processus de sélection et demande dans quelle mesure l'aide des unités de recherche est souhaitée pour la diffusion de l'appel.

Pierre Charbonnier et Charlotte Halpern confirment que chaque unité peut prendre part à la diffusion, dans ses réseaux spécialisés, en France et à l'international.

En réponse à la question de plusieurs membres du Conseil, Pierre Charbonnier et Charlotte Halpern précisent qu'il est attendu que le dossier de candidature comprenne la thèse soutenue.

Emilien Ruiz précise que, quant à la date de soutenance de la thèse, il n'est plus possible, depuis la LPPR, de candidater à un postdoc sur support public après trois ans au-delà de la soutenance, ce qui a été très discuté par les associations de candidats aux métiers du supérieur.

Nicolas Delalande précise qu'il s'agit ici de postdocs sur support privé.

Mirna Safi rappelle que lorsqu'un poste d'*Assistant Professor* FNSP est ouvert, il est possible d'avoir des candidats et candidates qui, au moment de la candidature, n'ont pas encore soutenu leur thèse, la condition pour la finalisation du recrutement étant que la thèse soit soutenue. Elle se demande si l'on peut donc imposer une thèse

soutenue pour une candidature à un post-doctorat et souhaite que l'exception faite pour les économistes soit étendue à toutes les disciplines qui le souhaitent, la candidature pouvant être évaluée sur les publications en cours en parallèle de la thèse.

Charlotte Halpern et Pierre Charbonnier précisent que le comité doit pouvoir s'appuyer sur la thèse pour évaluer à la fois l'interdisciplinarité et l'ancrage dans une discipline, ce qui s'avère plus complexe à évaluer à la lecture d'un seul article. La seule exception sera destinée aux candidatures reçues via la plateforme EconJobMarket.

Nicolas Delalande remercie l'ensemble des membres pour leurs interventions ainsi que Charlotte Halpern et Pierre Charbonnier d'être venus dans cette séance du Conseil scientifique.

Nicolas Delalande évoque ensuite la question d'un docteur associé au CEVIPOF dont une tribune publiée le 1<sup>er</sup> septembre par Le Monde a été retirée de la version en ligne du journal. Ce collègue a soutenu une thèse au CEVIPOF au début de l'année 2022 sur les jeunes et la guerre d'Algérie. Il a été sollicité par le service idées du Monde à la fin du mois d'août pour publier une tribune dans des délais très resserrés sur le voyage d'Emmanuel Macron en Algérie autour des enjeux mémoriels sur la période de la colonisation. Le retrait de la tribune a été accompagné d'un avis aux lecteurs mettant en cause les compétences professionnelles de ce chercheur associé à un centre de Sciences Po. Plus spécifiquement, était mise en cause une erreur qu'il aurait commise dans l'interprétation des propos du Président de la République. Cette erreur a été soulignée directement par l'Élysée — ceci est mentionné par Le Monde lui-même.

Nicolas Delalande indique que cette affaire pourrait paraître anecdotique, mais qu'elle est en fait très significative, puisque ce jeune collègue a été mis en cause publiquement par une institution, le journal français le plus diffusé qui, plutôt que de reconnaître la responsabilité de ses propres services et équipes, qui ont titré la tribune, l'ont chapeauté, validée et publiée, s'est défaussé sur la responsabilité d'un jeune chercheur, sans poste, en situation précaire. Nicolas Delalande souhaitait évoquer ce sujet en Conseil scientifique parce qu'il s'agit d'un cas pratique de liberté académique, et de protection de la réputation de l'enseignement et de la recherche. Nicolas Delalande estime qu'il aurait été opportun que Sciences Po soit capable d'être à ses côtés dans cette crise. Nicolas Delalande indique qu'à sa connaissance c'est l'éditeur du chercheur qui lui a fourni une assistance notamment sous la forme d'un avocat, pour savoir comment réagir lorsqu'on est pris dans une tempête médiatique et sur les réseaux sociaux. Nicolas Delalande estime que plus largement, il y a pour Sciences Po un sujet de réflexion à avoir sur comment se former et comment former les jeunes chercheurs, les docteurs, doctorantes et doctorants, à bien sûr s'engager dans l'arène médiatique, mais ne pas le faire de manière naïve. Il y a en effet des temporalités, des exigences, des pratiques qui sont très souvent éloignées des codes de la recherche, et c'est donc un point sur lequel il convient d'être attentif et réfléchir.

Nicolas Delalande indique qu'une tribune collective a été signée par des chercheurs à la fois extérieurs à Sciences Po et de Sciences Po, notamment les grands spécialistes de l'histoire de la guerre d'Algérie. Nicolas Delalande estime qu'il convient de réfléchir à

la manière dont Sciences Po en tant qu'institution doit une forme de protection de la réputation des uns et des autres.

Martial Foucault remercie Nicolas Delalande de soulever ce point. Il indique que le CEVIPOF a été alerté dans l'heure qui a suivi l'annonce par la direction du Monde de la dépublication de l'article à la demande de l'Élysée, avec un communiqué expliquant que le journal Le Monde s'excusait auprès du Président de la République et auprès de ses lecteurs. Martial Foucault souligne qu'il ne s'agit donc pas simplement d'une bataille médiatique, mais d'une véritable bataille scientifique, puisque cet article avait été commandité, avait été validé — Martial Foucault souligne d'ailleurs que la décision de dépublication ne faisait pas l'unanimité au sein de la rédaction du Monde. Martial Foucault estime que la réaction a été bonne, le chercheur a été accompagné en interne, au sein du CEVIPOF, avec l'idée d'essayer de se mettre à distance pour éviter, compte tenu du fait qu'il est très jeune, que cela soit au fond une épine dans le pied pour le début de sa carrière.

Mathias Vicherat regrette de ne pas avoir été mis au courant plus tôt de cette affaire.

Roberto Galbiati souhaite faire un point général, indiquant qu'il ignorait ce cas, mais que ce dernier fait écho au cas de l'enseignante de l'école d'été de droit mise en cause sur les réseaux sociaux, en juin 2021. Il s'interroge sur les cas où des chercheurs s'expriment sur un domaine dont ils ne sont pas forcément experts. Dans ce cas-là, il faudrait que Sciences Po ait une charte claire, pour sensibiliser les chercheurs, en leur indiquant qu'il s'agit de la liberté d'opinion qui n'est pas du ressort de Sciences Po. Mais dans le cas où un chercheur s'exprime sur son champ de compétences, il faudrait avoir un vademécum sur comment faire en général, puis être certain que les institutions scientifiques avec lesquelles les chercheurs publient soient prêtes à aider et soutenir Sciences Po dans un éventuel moment comme celui évoqué ce jour

Janie Pélabay souligne que ce qui lui semblait intéressant dans la réponse qu'a faite Le Monde suite à la tribune à ses signataires, dont elle fait partie, est qu'il y avait la proposition de rencontrer la rédaction pour avoir une discussion entre recherche et diffusion des connaissances.

#### **4 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure junior (poste public, CPJ) en économie, profil valeur et patrimoine fonciers**

Thierry Mayer indique qu'Alain Dieckhoff et lui-même vont présenter les résultats d'une procédure totalement nouvelle, en vue du recrutement de deux professeurs juniors, que Sciences Po s'est vu attribuer par le MESR à la fin du mois d'avril 2022. Il présente le CV de Clara Santamaria, qui pourrait rejoindre le département d'économie sur la chaire de professeur junior « Valeur et patrimoine fonciers ». Après son PhD à Princeton (2018), elle a fait un postdoctorat d'une année puis a été recrutée comme Assistant Professor à l'université Carlos III de Madrid. Thierry Mayer indique ensuite que Clara Santamaria travaille sur plusieurs thèmes : l'économie urbaine et la localisation des activités à l'intérieur de la ville, la fertilité et la dynamique des centres

urbains en fonction de chocs de fertilité dans les différentes villes, introduisant une dynamique d'étalement urbain selon les différents niveaux de fertilité. Thierry Mayer souligne que ce sont des thématiques qui intéressent le département d'économie.

Laura Morales s'interroge sur le faible nombre de publications pour une candidate qui a 4 années après la thèse.

Thierry Mayer précise qu'il y a une publication à venir dans le *Journal of Urban Economics Insight*, l'une des revues *top field*. Il rappelle en outre que les CPJ ont vocation à cibler de très jeunes chercheurs, sur des critères proches des candidats à des postes d'*Assistant Professors*. L'avancée dans la carrière de cette collègue, et son nombre de publications, est tout à fait cohérent avec les pratiques du job market international pour les postes juniors en économie.

Laura Morales précise qu'elle s'étonne du faible nombre de publications parce qu'il s'agit justement d'une personne qui n'est pas totalement junior, puisqu'elle a déjà 4 années après la thèse. Elle s'interroge en outre, prenant appui sur plusieurs études sur la question, sur le biais systématiquement positif à l'endroit de personnes ayant soutenu une thèse à Princeton ou à Harvard.

Thierry Mayer rappelle que dans certaines disciplines, publier est un processus très long et qu'il n'est pas rare en économie de ne pas avoir massivement publié au bout de 4 ans. Ici, le département d'économie souhaite recruter une économiste titulaire d'un PhD nord-américain, sur une thématique mal représentée au sein du département, qui a une publication et 4 papiers soumis, estimés particulièrement prometteurs dans les lettres de recommandation. Comme tout recrutement dans le cadre d'une tenure track, il s'agit d'une forme de pari, à charge pour la candidate de remplir les critères au bout de la période impartie, comme tous les autres *Assistant Professors*.

Nicolas Delalande rappelle qu'en économie, la culture du working paper est beaucoup plus poussée que dans d'autres disciplines, dans un contexte où les délais de publication sont très importants. Nicolas Delalande souligne aussi que les docteurs des très grandes universités américaines sont susceptibles de bénéficier de privilèges dus au prestige de l'institution, tandis que des jeunes collègues en Europe sont incités à surpublier très tôt.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure junior (poste public, CPJ) en économie, profil valeur et patrimoine fonciers.

## **5/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure junior (poste public, CPJ) en science politique, profil action internationale des États autoritaires (Chine ou Russie)**

Alain Dieckhoff indique que 18 candidatures valides ont été reçues : 10 hommes et 8 femmes, 9 à l'étranger et 9 en France, avec des statuts très divers., à la fois de jeunes

docteurs et des enseignants-chercheurs confirmés, le plus ancien ayant une thèse soutenue en 1996. Alain Dieckhoff précise que le texte créant les CPJ n'apporte aucune précision sur le point précis du nombre d'années après la thèse. Le comité de sélection s'est attaché à examiner les projets de recherche présentés par les candidats et candidates, ce qui a permis de retenir quatre personnes pour les auditions, trois d'entre elles ayant été classées. La personne classée en troisième position a montré un projet de recherche avec un bon potentiel, mais sa candidature était limitée par l'absence de publications en anglais. La personne classée en deuxième position a également montré de fortes qualités, mais le dossier de publications a été jugé comme à renforcer.

Alain Dieckhoff évoque ensuite la personne classée numéro 1, Jérôme Doyon, titulaire d'un doctorat en co-tuelle Sciences Po – Columbia University, soutenu en 2016. Il a ensuite occupé plusieurs postes temporaires, comme *lecturer* à l'Oxford School of Global and Area Studies, *postdoctoral research fellow* à Harvard ; il est actuellement *lecturer* à l'université d'Edinburgh. Alain Dieckhoff indique que Jérôme Doyon a un très bon ancrage en Grande-Bretagne. S'agissant de production scientifique, Alain Dieckhoff mentionne trois ouvrages, dont deux en nom propre ; un ouvrage issu de sa thèse, « Rejuvenating Communism », en cours de parution à la *University of Michigan Press*. Une dizaine d'articles ont par ailleurs été publiés dans des revues et livres collectifs, dont le *Journal of Current Chinese Affairs* ou le *China Quarterly*, revues plus spécifiquement sinocentrées, mais aussi des revues généralistes comme *Political Studies* ou *Critique Internationale*. Alain Dieckhoff évoque ensuite l'expérience d'enseignement de Jérôme Doyon, qui a enseigné des thèmes très divers — entre autres, *Chinese politics and political economy*, mais aussi de la science politique, avec des groupes d'introduction à la science politique, les relations internationales, la théorie des RI, ou les relations internationales de la Chine plus spécifiquement. Jérôme Doyon a présenté deux plans de cours sur *China in the world and global authoritarianism*, c'est-à-dire une comparaison globale de l'autoritarisme contemporain.

Alain Dieckhoff présente la spécificité du projet scientifique de Jérôme Doyon, qui s'intéresse à la Chine comme puissance mondiale, non pas à partir de sa puissance militaire, diplomatique, économique, mais à travers son influence politique, et en particulier l'influence politique chinoise à l'étranger à travers les réseaux du parti communiste chinois à l'étranger, hors frontières. Alain Dieckhoff explique que l'ambition de Jérôme Doyon est donc de travailler sur cette extension en quelque sorte de l'État-parti, via le PCC, à travers les cellules du PCC avec la surveillance des étudiants à l'étranger, ou des entrepreneurs chinois à l'étranger. Jérôme Doyon souhaite également s'intéresser à l'entrisme du PCC dans la diaspora chinoise. Enfin, Jérôme Doyon s'intéressera à la cooptation d'alliés étrangers, c'est-à-dire des partis — pas nécessairement communistes — que le PCC souhaite soutenir. Alain Dieckhoff souligne que ce projet scientifique est très original, et permet à Jérôme Doyon de contourner un obstacle de taille : continuer à travailler sur la Chine sans pouvoir y aller. Alain Dieckhoff souligne pour finir que le comité a estimé que Jérôme Doyon saura manager une chaire et être force de proposition pour monter un observatoire de la Chine contemporaine à Sciences Po.

Pierre François, sans soulever d'objections sur le dossier du candidat, s'interroge sur la possibilité de recruter à Sciences Po une personne qui a fait sa thèse à Sciences Po.

Nicolas Delalande indique qu'en 2018, le Conseil scientifique a voté sur un texte soumis à l'époque par Christine Musselin tendant à limiter l'endogamie dans les recrutements à Sciences Po. La règle effectivement énoncée est qu'on ne recrute pas un docteur ou une docteure de Sciences Po qui n'aurait pas exercé au moins trois ans sur un poste permanent à l'extérieur de l'établissement. Nicolas Delalande souligne que le texte mentionnait des exceptions possibles. La première est d'avoir exercé au moins trois années de postdoctorat, dont deux à l'étranger — dans le cas du dossier présenté ici, ce critère est rempli. La deuxième condition est de motiver le caractère exceptionnel de la candidature dérogeant donc à la règle générale fixée par le vote de ce texte par le Conseil scientifique.

Pierre François remercie Nicolas Delalande pour avoir donné des précisions, soulignant que la règle était finalement plus subtile et précise que ce qu'il avait en tête. Pierre François souhaite simplement signaler qu'il est important que par rapport aux doctorants de Sciences Po, le Conseil scientifique tienne un discours clair.

Sabine Dullin souligne qu'il y a pour le moment une vraie difficulté pour communiquer autour de des chaires juniors, très difficiles à comprendre, notamment à l'étranger.

Nicolas Delalande rappelle que l'idée est de considérer les CPJ comme des postes d'*Assistant Professors*.

Thierry Mayer mentionne à nouveau le texte du 12 juin 2018, demandant si des précisions ont été données à cette occasion sur le recrutement des postdocs. Il explique que comme une importante quantité de postdocs vont être recrutés sur les prochaines années, il estime qu'il est essentiel aussi de dire aux postdocs qui vont être recrutés qu'ils n'ont pas vocation à rester à Sciences Po.

Nicolas Delalande précise qu'il n'est pas fait mention dans ce texte des postdocs, qui étaient par ailleurs moins fréquents à l'époque. Il ajoute que ce serait donc un point à préciser dans un proche avenir.

Mathias Vicherat souligne qu'il n'est pas d'accord avec l'idée que les postdocs n'ont pas vocation à être recrutés à Sciences Po. Il précise qu'il n'est effectivement pas automatique qu'ils puissent trouver un poste, mais il estime qu'il n'est pas possible de les exclure de la même manière que sont exclus les doctorants. Mathias Vicherat indique ne pas être favorable à l'extension de cette règle aux postdocs.

Alain Dieckhoff indique que Jérôme Doyon a en effet passé plus de six années entièrement à l'étranger, ce qui lui semble tout de même important pour son dossier. Alain Dieckhoff indique en outre qu'il faut absolument clarifier les attentes, ne serait-ce que s'agissant du délai et ce qui est considéré comme poste junior : après la thèse, jusqu'où ? Alain Dieckhoff précise que ce sujet mérite une réflexion collective de fond.

Mirna Safi indique que le CV lui paraît tout à fait cohérent avec la fiche de poste, et souligne ne pas bien connaître le domaine, mais elle souhaite simplement alerter sur le fait que le CS a déjà débattu d'un dossier – exceptionnel – de docteur de Sciences Po.

recruté au CERI. Elle estime qu'il faudrait faire attention à ce que les cas exceptionnels ne soient pas toujours dans les mêmes centres, car cela crée pour les doctorants des circuits où c'est possible de le faire, et des circuits où ce n'est pas possible.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure junior (poste public, CPJ) en science politique, profil action internationale des États autoritaires (Chine ou Russie).

### **6/ Avis sur le soutien de Sciences Po (CERI) à la candidature à l'ERC de Marie Mallet-Garcia**

Alain Dieckhoff présente le dossier de Marie Mallet-Garcia, candidate à une ERC portant sur l'immigration, intitulée « MITIGATE: Irregular Migration in Global cities ». Alain Dieckhoff souligne que ce projet est tout à fait en lien avec ce qu'une partie des chercheurs du CERI font, mais aussi plus largement ce que d'autres centres font aussi sur l'immigration, en particulier sur la migration illégale. Marie Mallet-Garcia a un parcours essentiellement, depuis 2016 en tous les cas, de visiting scholar aux États-Unis, et puis à Oxford. Le CERI apporte son soutien à la candidature à l'ERC de Marie Mallet-Garcia.

Laura Morales indique qu'elle s'abstiendra, car elle a travaillé avec Marie Mallet-Garcia.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents le soutien de Sciences Po (CERI) à la candidature à l'ERC de Marie Mallet-Garcia.

### **7/ Avis sur le soutien de Sciences Po (CERI) à la candidature à l'ERC de Colin Powers**

Alain Dieckhoff présente le dossier de Colin Powers qui a eu un PhD de Johns Hopkins en 2020. Il travaille sur les notions d'économie politique, en particulier sur le MENA — *Middle East and North Africa*. Colin Powers a une petite expérience de postdoc. Il est plus junior que Marie Mallet-Garcia, mais serait aussi un apport important pour le CERI et plus largement à Sciences Po. Le CERI soutient sa candidature à l'ERC.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le soutien de Sciences Po (CERI) à la candidature à l'ERC de Colin Powers.

### **8/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en droit, profil droit processuel**

Sébastien Pimont présente, au nom de ses collègues juristes excusés à cette séance, un profil de poste pour un Professeur des universités, sur un profil de droit privé sciences criminelles. Sébastien Pimont précise qu'il faut s'agit de renforcer scientifiquement la direction de l'un des masters de l'École de droit, le master carrières juridiques et

judiciaires, qui prépare essentiellement les étudiantes et les étudiants à devenir magistrates, magistrats, commissaires de police, officiers de gendarmerie, et avocates ou avocats pour contentieux pour ceux qui fréquentent le master contentieux économiques et arbitrages. Sébastien Pimont indique, s'agissant des besoins d'enseignements, que ceux-ci portent sur les enseignements en procédures civiles. S'agissant des besoins de recherche, Sébastien Pimont souligne qu'il est absolument nécessaire que le département et du centre de recherche en droit se dotent, après le départ à la retraite du spécialiste de ces domaines, d'une ou un professeur de très haut niveau qui enseigne et dont le domaine de recherche soit la procédure civile et plus largement le droit processuel — c'est-à-dire procédures civiles et modes alternatifs de règlements des litiges.

Nicolas Delalande indique que le point suivant (point 9) concernait le comité de sélection ; le département n'étant pas encore prêt, ce point sera voté lors du prochain conseil scientifique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en droit, profil droit processuel.

#### **10/ Avis sur la demande de nomination en qualité de Professeure associée (PAST) à mi-temps d'Isabelle de Silva**

Sébastien Pimont indique que le département de droit a été saisi par l'École d'affaires publiques pour rendre un avis sur l'opportunité du recrutement d'Isabelle de Silva en tant que PAST à mi-temps, et pour fournir cet avis devant le Conseil scientifique, ce qui semble très satisfaisant pour le département de droit. Sébastien Pimont indique que l'Assemblée académique du département de droit a eu lieu il y a une dizaine de jours, et l'avis est très favorable. Sébastien Pimont précise les attentes de l'École d'affaires publiques : il s'agit d'une demande d'enseignement bien sûr, notamment en droit public, et il s'agit aussi d'une demande de direction scientifique du master spécialité administration publique à l'École d'affaires publiques. Sébastien Pimont souligne que le profil semble absolument correspondre à ces demandes. Il indique qu'Isabelle de Silva a présidé l'Autorité de la concurrence entre 2016 et 2021, et est aujourd'hui présidente de la sixième chambre du Conseil d'État. Elle est absolument internationalisée. Sébastien Pimont ajoute que le département a souligné que les quelques publications d'Isabelle de Silva sont des publications de qualité, dans des revues qui le sont aussi.

Olivier Borraz estime qu'il y a un message étrange envoyé à la communauté de Sciences Po lorsqu'on voit que le pilotage scientifique de la spécialité administration publique va être confié à une conseillère d'État. Olivier Borraz souligne qu'elle a, certes, un cursus exceptionnel, avec un certain nombre de publications, mais il estime que l'EAP aurait éventuellement pu chercher en interne s'il n'y avait pas des collègues sur ces sujets, en droit, mais aussi en science politique, ou en sociologie, qui auraient pu aussi assurer ce pilotage scientifique. Olivier Borraz insiste sur l'aspect scientifique. Olivier Borraz exprime donc un étonnement, ainsi qu'un petit regret par rapport au

fait de confier cette tâche à une personne extérieure, qui par ailleurs a effectivement un CV tout à fait impressionnant.

Laura Morales souhaiterait savoir quelle a été la procédure suivie pour arriver à cette proposition : cela a-t-il fait l'objet d'un concours, ou même au moins d'une annonce en interne à Sciences Po, à l'extérieur de Sciences Po ? Ou bien s'agit-il d'une candidature par invitation ? Laura Morales indique n'avoir pas d'objections sur le profil, mais s'interroge quant à la procédure.

Frédéric Ramel indique que c'est une chance d'avoir une personne qui est charnière, et souligne que Sciences Po n'est pas une université classique, mais bien une université de recherche en lien avec la pratique. Frédéric Ramel suggère de ne pas s'enfermer dans les idées selon lesquelles seuls les académiques purs seraient censés avoir la responsabilité scientifique de parcours au sein de Sciences Po. Frédéric Ramel précise que pour lui, l'idéal serait peut-être de mettre en place des tandems.

Nicolas Sauger demande s'il s'agit d'un poste plein ou d'un mi-temps.

Sébastien Pimont indique qu'il ignore comment l'EAP a procédé, mais qu'il constate que depuis que Philippe Martin est doyen de l'EAP, lorsqu'il est question de matières de droit, le département est sollicité et la collaboration, du point de vue scientifique, est tout à fait vertueuse. Sébastien Pimont explique en outre, s'agissant de ce poste-là, qu'il est assez sensible à l'idée d'une co-organisation. Il indique plusieurs enseignants de l'École de droit sont dorénavant sollicités pour enseigner au sein de l'EAP.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de nomination en qualité de Professeure associée (PAST) à mi-temps d'Isabelle de Silva.

## **11/ Avis sur la mutation d'une directrice de recherche CNRS au CSO, Sarah Gensburger**

Olivier Borraz indique que Sarah Gensburger est au CNRS depuis 2010 et directrice de recherche depuis 2021. Elle souhaite rejoindre le CSO. Olivier Borraz indique qu'il y a une procédure au CSO pour ces demandes de mobilité qui consiste à demander à deux collègues hors du Conseil de ce laboratoire d'évaluer le dossier, puis un passage en séminaire, puis une discussion en Conseil de laboratoire. À l'issue de ces trois épreuves, l'avis était entièrement favorable de la part de l'ensemble des collègues du laboratoire. Olivier Borraz indique que Sarah Gensburger est une spécialiste des politiques de la mémoire, et s'intéresse à la façon dont la mémoire est devenue un problème d'action publique, comment les administrations s'en emparent, comment faire appel à une forme d'expertise, et quels sont les professionnels de la mémoire qui sont mobilisés. Sarah Gensburger a travaillé d'abord sur la Shoah, et ensuite différents événements historiques — Première Guerre mondiale, différents génocides. Ses travaux les plus récents portent aussi sur la réception de ces politiques et leur appropriation sociale. Olivier Borraz souligne que ce qui est intéressant dans ses travaux, c'est qu'elle a aussi une dimension assez critique sur la façon dont ces politiques sont menées — ces politiques tendent à perpétuer des logiques

d'individualisation, de psychologisation et de normativité des politiques mémorielles. Sarah Gensburger s'est intéressée plus récemment à des crises – terrorisme, changement climatique — et la manière dont là aussi se construisait la mémoire de ces événements et dont se constituaient les archives. En particulier, elle s'intéresse beaucoup à ce qu'on appelle actuellement les démarches d'archives participatives. Elle a là-dessus un projet en cours avec le Museum sur le changement climatique qui est tout à fait original, mais Olivier Borraz précise qu'elle a déjà fait des choses similaires sur les attentats de 2005 et sur le COVID. Elle utilise différentes méthodes, méthodes d'archives, méthodes d'entretiens, méthodes quantitatives. Olivier Borraz indique en outre qu'elle a un excellent dossier de publication : 7 ouvrages en nom propre, dont 4 qui ont été traduits en anglais au moins, voire d'autres langues, 7 directions d'ouvrages, 5 numéros de revues dirigés et 27 articles dans des revues académiques de très haut niveau. Olivier Borraz indique par ailleurs qu'elle sait aussi obtenir des financements de projets de recherche, notamment auprès d'agences européennes ou nationales. Elle a une importante activité éditoriale, et une importante activité dans la discipline, ce qui est toujours très important aussi. Sarah Gensburger va enseigner à Sciences Po à partir de la rentrée prochaine. Elle a en outre une très forte visibilité internationale, ce qui était tout à fait important pour le CSO. Olivier Borraz explique que le CSO a considéré que le dossier était en tous points excellent, et que par ailleurs l'intégration dans les différents axes du laboratoire était tout à fait convaincante. Le Conseil du laboratoire a donc émis un avis très favorable à cette demande.

Florence Bernault s'interroge sur la présence de Sarah Gensburger sur des bases de données comme Google Scholar par exemple.

Nicolas Delalande indique que Sarah Gensburger est une chercheuse extrêmement reconnue dans le champ des études mémorielles. Il ajoute qu'elle a peut-être publié davantage de livres, mais coordonné énormément de projets de recherche financés. Nicolas Delalande souligne qu'elle est une référence dans son domaine, à la jonction de la science politique, de la sociologie et de l'histoire, avec beaucoup de collaborations avec des historiennes et historiens sur des sujets très variés.

Frédéric Ramel indique qu'il lit les travaux de Sarah Gensburger, et souligne que ceux-ci sont extrêmement inspirants et nourrissants. Frédéric Ramel invite par ailleurs à faire attention à certains biais qu'on peut opérer lorsqu'on évalue un dossier. Frédéric Ramel rappelle que la présence dans Google Scholar n'est qu'un paramètre parmi d'autres. Il invite aussi à faire attention à ne pas avoir un prisme déformant qui affecte la biodiversité scientifique dont on a cruellement besoin aujourd'hui.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de mutation d'une directrice de recherche CNRS au CSO, Sarah Gensburger.

**12 / Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Julien Weisbein**

Nicolas Sauger présente le dossier de Julien Weisbein, actuellement Maître de conférences à Toulouse, diplômé de Sciences Po et docteur de Sciences Po. Il a une activité diverse et variée sur tous les aspects du métier : un dossier de publications solide, co-encadrement de quatre thèses, participation à de multiples jurys de thèse, enseignements pléthoriques. Nicolas Sauger a un avis tout à fait positif sur cette demande d'inscription en HDR.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Julien Weisbein.

### **13/ Avis sur la demande d'autorisation d'Isabelle Guinaudeau à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Selma Sarenkapa**

Martial Foucault explique qu'il s'agit pour lui de d'indiquer qu'Isabelle Guinaudeau, qui n'est pas habilitée à diriger des recherches pour le moment, doit être soumise à l'avis du Conseil scientifique concernant cette possibilité de co-encadrer comme les statuts l'autorisent. Martial Foucault indique qu'Isabelle Guinaudeau a rejoint Sciences Po il y a quelques mois au sein du CEE, et est très connue dans la discipline, en particulier dans le champ des travaux sur la mise à l'agenda des politiques publiques. Martial Foucault explique que cette thèse va démarrer grâce à un financement ANR DFG avec l'Allemagne obtenu par Isabelle Guinaudeau précisément. Il indique en outre qu'au-delà de sa très forte production et productivité scientifique, Isabelle Guinaudeau est en cours de rédaction de son manuscrit d'HDR, qu'elle prévoit de défendre en 2023.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation d'Isabelle Guinaudeau à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Selma Sarenkapa.